



Objet : Vide Grenier

Pièces jointes : Bulletin d'inscription

Madame, Monsieur,

La municipalité de Langlade organise un vide grenier le :

**Le dimanche 19 octobre 2025
de 08h00 à 16h00
sur le parvis de la salle socio-culturelle de LANGLADE**

Pour ce faire, je vous demande de bien vouloir vous inscrire à l'aide du bulletin ci-contre.

L'installation se fera le jour même à partir de 6h30 du matin.

Le bulletin d'inscription est à retourner accompagné du chèque correspondant à :

***Mairie de Langlade
Chemin de Saint-Dionisy
30980 LANGLADE***

Pour plus de renseignements téléphoner au 04.30.06.53.30

Une restauration rapide sera possible sur place.

Je vous remercie pour votre confiance et vous prie de bien vouloir me retourner dans les plus brefs délais l'attestation et le bulletin d'inscription ci-joint, accompagné du règlement correspondant.

Aucune inscription ne sera retenue sans le règlement correspondant.



ATTESTATION - BULLETIN D'INSCRIPTION

Vide Grenier

Se déroulant le dimanche 19 octobre à Langlade (Gard) salle socio-culturelle

NOM : _____ Prénom : _____
Né(e) le : _____ à _____ (département) _____
Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Adresse Mail : _____

Titulaire de la pièce d'identité (carte identité ou passeport) N° _____
Délivrée le : _____ par _____
N° immatriculation de mon véhicule : _____

Caractéristiques de la vente au déballage :

Marchandises vendues : neuves _____ occasion _____
Nature des marchandises vendues _____

Date du début de la vente : 19/10/2025 à 8H00 / Date de fin de la vente : 19/10/2025 à 16H00.
Sollicite une inscription à la manifestation « **Vide Grenier** » organisée par la municipalité de Langlade.

Réservation de stand 4mX3m (Cochez la case).

Vide Grenier Dimanche 19 octobre 2025 = 12€ l'emplacement.

Le montant total est de €, somme que je joins en **chèque à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC**.
Pour le bon déroulement de l'installation des participants, une seule voiture sera tolérée par emplacement au moment du déchargement.

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant (e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal).
- **Laisser mon emplacement propre et sans objets divers après mon départ.**

ATTENTION : en cas de pluie le vide-grenier sera reporté au dimanche 26 octobre 2025

Buvette et restauration possibles sur place (snack).

Les demandes ne seront honorées que si elles sont accompagnées du règlement de la brocante signé et du paiement de la place.

Lu et approuvé, le participant